Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1982)

Rubrik: Participation à des commissions et collaboration avec d'autres organisations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3. Participation à des commissions et collaboration avec d'autres organisations

3.1 Commission du Conseil national pour la «lex Furgler»

La FSPAP participe aux activités de différents groupes de travail de la Confédération, mais également à celles de différentes institutions apparentées. Le président de la Fondation, le Conseiller national Willy Loretan, est membre de la Commission du Conseil national pour la loi fédérale concernant l'achat de terrains par des personnes domiciliées à l'étranger.

3.2 Commission fédérale pour l'économie des eaux

La Commission s'est réunie plusieurs fois pendant l'exercice pour traiter de questions générales du secteur de l'eau, de l'énergie hydraulique et de la navigation intérieure. Le directeur Hans Weiss est membre de cette commission consultative.

3.3 Ligue suisse pour la protection de la nature

La ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) a chargé notre collaborateur Bernard Lieberherr d'élaborer un projet pour le centre d'information-nature qu'elle entend réaliser à Champ Pittet sur la rive sud du Lac de Neuchâtel.

3.4 Groupe de travail «Protection de la nature et amélioration foncières».

Le groupe de travail présidé par l'ingénieur rural Anton Kost, de Sursee et institué par les Offices fédéraux des améliorations foncières et des forêts, a mis un terme à son activité de plusieurs années et à présenté des directives pour la prise en considération des intérêts de la protection de la nature et du paysage lors d'améliorations foncières. Les intérêts de la protection du paysage étaient défendus dans ce groupe de travail par le directeur de la FSPAP. Ces directives doivent encore être approuvées par le département fédéral compétent.

3.5 Communauté de travail «Bases légales pour les sentièrs pédestres»

Le groupe de travail de la Communauté de travail «Base légales pour les sentiers pédestres» a été très actif et a publié un deuxième volume intitulé «Le cas des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre dans la planification des réseaux de chemin dans les régions de montagne», après que des directives de même nature aient déjà paru en 1981 en ce qui concerne le Plateau. Il s'agissait dans les deux cas de réduire à un dénominateur commun non seulement les intérêts de l'organisation active des loisirs, de l'agriculture, de la sylviculture, de la construction de routes et des transports, mais aussi les intérêts, parfois fort différents, de la protection de la nature et du paysage. Des mesures de droit, d'aménagement et de construction ont été proposées.